# Facturation

En 2017, Grand Lieu Communauté a instauré la redevance incitative. Elle s'applique à tous les usagers et est directement liée à la production de déchets de chaque foyer.

## La redevance, comment cela fonctionne ?

La facture est composée :

- **d'une part fixe comprenant :**
  - 12 levées du bac gris par an (proratisées au nombre de mois pour les habitants arrivant en cours d'année)
  - la collecte du bac jaune
  - la collecte des points tri (verre et papiers)
  - l'accès aux déchèteries
  - les collectes ponctuelles
  - la vente de composteur à tarifs préférentiels
- **d'une part variable** complémentaire, facturée pour toute levée supplémentaire du bac gris (au-delà des 12 levées incluses)

# Tarifs

| **Contenance du bac** | **Tarifs part fixe annuelle** (intégrant 12 levées du bac par an) | **Part variable unitaire par levée supplémentaire** (à partir de la 13ème levée) |
|---|---|---|
| Bacs 120 L (1 à 3 personnes) | 180 € | 3.70 € |
| Bacs 180 L (4 à 5 personnes) | 210, 60 € | 4.60 € |
| Bacs 240 L (6 personnes et plus) | 242, 40 € | 5.50 € |
| Bacs 340 L (professionnels) | 292, 40 € | 8.28 € |
| Bacs 660 L (professionnels) | 455, 40 € | 16 € |

La contenance des bacs ne correspond pas au nombre de résidents au sein de votre foyer ? Signaler un changement de situation

# Modalités de paiement

La redevance est facturée en deux fois en janvier et en juillet.

Il est possible de régler sa facture :

- par chèque bancaire
- par TIP
- en ligne
- par prélèvement automatique

## Service gestion des déchets

02 51 70 94 39

collectedechets@grandlieu.fr

## Liens utiles

- REGLEMENT DE COLLECTE CCGL 27.09.22 (pdf)